

## UNE MOBILISATION ACCRUE EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

« Nous aidons déjà depuis plusieurs années tous les habitants, pour leur permettre d'améliorer l'isolation de leur logement et d'investir dans des appareils de chauffage efficace. Cet automne, dans le contexte actuel, il est d'autant plus important de soutenir ces efforts : tous les dispositifs d'accompagnement sont maintenus et renforcés. Et de nouvelles aides sont ajoutées », déclare Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB.

### UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT, PERSONNALISÉ ET RENFORCÉ



Pour répondre aux demandes grandissantes de renseignements et permettre de proposer plus rapidement des rendez-vous, le service de rénovation énergétique de la CCPMB, **CaseRenov**, a embauché un second conseiller énergie habitat.

Ces techniciens se tiennent à disposition pour échanger individuellement avec les habitants des 10 communes, sur :

- Les projets de travaux de rénovation énergétique envisagés,
- Les aides disponibles selon les situations financières de chacun,
- La réalisation de **Passeport thermique**, pour évaluer les déperditions thermiques des logements. Pour cette prestation payante, ils se rendent directement chez les habitants pour faire un état des lieux des capacités thermiques du logement. À la suite, un bilan est réalisé, relevant les points forts, les faiblesses du logement, les travaux à envisager, les financements possibles.



### DEUX GUIDES INÉDITS POUR DÉCOUVRIR LES AIDES DISPONIBLES

Les techniciens de CaseRenov ont recensé l'ensemble des aides existantes pour les propriétaires occupants comme pour les copropriétés dans **2 guides**. Une 1<sup>ère</sup> approche qui se veut facile d'accès et qui permet de réaliser une 1<sup>ère</sup> estimation des aides et crédits d'impôts. **Régulièrement mis à jour**, ces 2 guides sont disponibles sur le site internet de la CCPMB ([ccpmb.fr](http://ccpmb.fr)).

### DE MULTIPLES AIDES POUR RÉNOVER SON LOGEMENT OU CHANGER D'APPAREIL DE CHAUFFAGE

La CCPMB propose différentes aides financières pour encourager la réalisation de travaux de rénovation et pour inciter l'investissement en faveur d'un chauffage performant. La première aide CaseRenov mise en place en 2019 s'adressait uniquement aux propriétaires occupants et permettait de financer des travaux pour l'isolation des murs, du toit, des planchers bas et/ou remplacement des menuiseries.

**LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÉCIDENT FIN 2020 DE LES DIVERSIFIER EN CRÉANT :**

- **Le Fonds Air Transition Fioul**



La CCPMB est la seule communauté de communes à proposer de 500 euros à 2000 euros pour remplacer un appareil de chauffage au fioul pour un mode de chauffage moins polluant (électrique, pompe à chaleur, chaudière bûches ou granulés et chauffage solaire...).

**Déjà 131 aides versées.**

- **Le Fonds Air Gaz** partenariat avec GRDF et la Régie de gaz de Sallanches



Les particuliers peuvent recevoir de 1 200 euros à 1 600 euros pour installer un dispositif de chauffage au gaz. La CCPMB cofinance ce dispositif à hauteur de 800 euros par usager.

**2022, le service Case Renov s'ouvre aux copropriétés pour s'étendre à tous les projets de rénovation énergétique et encourager le passage aux travaux : plusieurs aides sont créées :**

- > **L'aide CaseRenov Copropriétaires**



Jusqu'à 10 % du coût TTC des travaux (isolation des murs, isolation du toit, isolation du plancher bas, remplacement des menuiseries) dans la limite de 20 000 euros.

### > L'aide pour les propriétaires bailleurs.

Les propriétaires bailleurs peuvent recevoir de 1 000 euros à 4 000 euros, plafonnés à 20 % des travaux pour l'isolation des murs, du toit, des planchers bas et/ou remplacement des menuiseries.

### NOUVEAU cet automne 2022 :

#### le Fonds Air Gaz<sup>1</sup> s'étend aux copropriétés.

Dans une logique d'accélération de la transition du territoire, les élus de la CCPMB ont voté l'extension de ce fonds aux copropriétés présentes sur les communes desservies en gaz.

L'objectif de conversion est de 20 copropriétés, soit environ 185 logements sur les communes desservies en gaz par GRDF et 25 logements sur la commune de Sallanches, desservie par la Régie Gaz Electricité de Sallanches (RGES).

Toutes les aides apportées par la CCPMB sont cumulables avec celles de l'Etat, de la Région, du Département et parfois des communes.

En 2022, déjà 102 foyers ont bénéficié des aides CaseRenov et des fonds (fonds air gaz, transition fioul ou bois) sur les 10 communes du Pays du Mont-Blanc.

Savez-vous si votre logement est bien isolé ?

**EMPRUNTEZ GRATUITEMENT le THERMOKIT\***

Réservation à partir du 3 octobre 2022 au 04 50 90 49 55  
\* pendant 3 jours du 3 octobre au 31 mars

CaseRenov  
Pratiquer le droit et votre budget

CaseRenov  
Prêt du Thermokit

### RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION

#### « ET SI VOUS EMPRUNTIEZ LE THERMOKIT »

Fort du succès des précédentes saisons, la CCPMB renouvelle le prêt gratuit d'un kit « thermokit ».



Cette mallette, comprenant des instruments de mesure, permet de réaliser soi-même un premier état des lieux du logement, et de débusquer les déperditions d'énergie et d'eau. Les techniciens du service CaseRenov analysent ensuite les données, repèrent les faiblesses du logement, et suggèrent des améliorations possibles.

Les habitants du Pays du Mont-Blanc peuvent l'emprunter, sur réservation, pendant 3 jours, de début novembre jusqu'au 31 mars (pendant la période de chauffe). **Chaque année, près de 80 personnes empruntent l'une des deux mallettes.**

### → NOUVEAU cette année :

la CCPMB propose aux syndicats ou aux copropriétaires de bénéficier d'une thermographie de la copropriété par un conseiller CaseRenov et d'un rapport d'analyse détaillé.

« En élargissant CaseRenov aux copropriétés, nous souhaitons encourager la rénovation énergétique de ce type de logement qui représente 68 % du parc du Pays du Mont-Blanc. Pour les petits ensembles, le diagnostic énergétique constitue la première étape », explique Raphaël Castera, Vice-Président de la CCPMB, en charge de la commission Santé et environnement.



### LE CADASTRE SOLAIRE, UN OUTIL PRATIQUE ET INNOVANT EN FAVEUR DES PANNEAUX SOLAIRES

La CCPMB dispose d'un outil innovant pour permettre aux particuliers, et aux professionnels, de connaître le potentiel de production d'énergie solaire de leur logement et d'estimer l'intérêt à installer des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Il s'agit du Cadastre solaire, accessible sur : <https://pays-mont-blanc.cadastre-solaire.fr>

Chacun peut savoir gratuitement s'il est opportun et rentable d'étudier l'installation d'équipement photovoltaïque ou thermique, pour le chauffage, la production d'eau chaude ou la production d'électricité. Ce site, réalisé par le bureau d'études savoyard Cythélia Energie, répertorie actuellement 34 217 bâtiments sur le territoire et a été mis à jour.

**Aujourd'hui, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc se mobilise pour promouvoir ces outils et encourager le plus grand nombre à bénéficier de ces soutiens.**

**Pour toutes informations complémentaires :**  
par mail à [energiehabitat@ccpmb.fr](mailto:energiehabitat@ccpmb.fr)  
par téléphone au 04 50 90 49 55  
ou rendez-vous sur [ccpmb.fr](http://ccpmb.fr)  
consulter la rubrique de la page d'accueil consacrée à CaseRenov